



*AUTO /MOTO /CYCLO /REMORQUE***TOP CONDUITE**

**DIRECTEUR LAMPARIELLO ANGELO**

*12 RUE A.CROIZAT*

*54490 PIENNES*

SIRET 37824319000022

N°TVA FR11378243190

Déclaration d'activité Préfet Grand Est 44540359154

Responsable pédagogique/MR LAMPARIELLO ANGELO

## PROGRAMME DE FORMATION PERMIS A1 / A2

### OBJECTIFS

---

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette (maximum 125 cm<sup>2</sup> pour la catégorie A1)

### PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

---

- Avoir 17 ans au moment du passage de l'ETM pour la catégorie A2 et 16 ans pour la catégorie A1.
- Avoir passé l'ETM avec succès

### QUALIFICATION DES INTERVENANTS

---

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) et de la MENTION DEUX ROUES.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

---

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- véhicules de la catégorie motocyclette adapté à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

## EFFECTIFS

---

Leçons théoriques(code de la route et sécurité routière) collectives jusqu'à 20 personnes

Leçon pratique pouvant être collective avec un véhicule par élève et maximum 3 élèves par moniteur

## PROGRAMME cf PJ détails des compétences REMC /MATRICE GDE

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A1 A2 A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne(REMC) et la matrice GDE

Compétence 1 : Maitriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales

Compétences 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

## MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

---

Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)

- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2: à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

## SANCTION VISÉE

---

- Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2
- 

• Pour obtenir la catégorie A : accessible au bout de 2 ans de permis A2 et après avoir suivi une formation de 7 h à l'auto-école

## DURÉE DE LA FORMATION

---

- Obligation légale : 20h de formation théorique et 20 h de formation pratique (8h de circulation/12h hors circulation)
- Déterminée lors de l'évaluation de départ puis Adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne